

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

BUDGET

Circulaire du 8 avril 2013

**Remboursement d'une fraction de la taxe intérieure de consommation sur le gazole utilisé
par les transporteurs routiers de marchandises et les exploitants de transport public
routier en commun de voyageurs**

Taux de remboursement pour le premier semestre 2013

NOR : BUDD1307152C

**Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,
à l'attention des opérateurs économiques et des services douaniers,**

Vu les articles 265 *septies* et 265 *octies* du code des douanes national ;

Vu le décret n° 99-723 du 3 août 1999 fixant les modalités d'application des articles 265 *septies*
et *octies* du code des douanes.

La présente circulaire présente les taux de remboursement d'une fraction de la taxe intérieure de
consommation sur le gazole utilisé par les transporteurs routiers de marchandises et les
exploitants de transport public routier en commun de voyageurs pour le premier semestre 2013.

Il est rappelé qu'en cas de modification des taux de taxe intérieure de consommation sur le
gazole au cours du premier semestre 2013, il sera fait application des dispositions du décret
n° 99-723 du 3 août 1999 fixant les modalités d'application des articles 265 *septies* et *octies* du
code des douanes. Une nouvelle circulaire serait alors publiée et abrogerait la présente circulaire.

Remboursement d'une fraction de la TIC sur le gazole
Taux de remboursement en euros par hectolitre pour le premier semestre 2013

Région	Taux de remboursement
ALSACE	4,94
AQUITAINE	4,94
AUVERGNE	4,94
BASSE-NORMANDIE	4,94
BOURGOGNE	4,94
BRETAGNE	4,94
CENTRE	4,94
CHAMPAGNE-ARDENNE	4,94
CORSE	2,44
FRANCHE-COMTE	4,94
HAUTE-NORMANDIE	4,94
ILE-DE-FRANCE	4,94
LANGUEDOC-ROUSSILLON	4,94
LIMOUSIN	4,94
LORRAINE	4,94
MIDI-PYRENEES	4,94
NORD-PAS-DE-CALAIS	4,94
PAYS DE LA LOIRE	4,94
PICARDIE	4,94
POITOU-CHARENTES	2,44
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	4,94
RHONE-ALPES	3,59
TAUX FORFAITAIRE PONDERE	4,69

Fait le 8 avril 2013

L'inspecteur des finances,
Chargé de la sous-direction des droits indirects

Signé

Henri HAVARD